Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

HAUTE-SAVOIE

INTERCOMMUNALITE ET ... DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le péri-urbain est une réalité départementale. Les vallées urbanisées en continu sont une réponse à la croissance démographique et à l'aspiration d'une organisation dédensifiée (habitat individuel). Mobilité des ménages et spécialisation des espaces par fonction (commerciale, industrielle…) caractérisent ce phénomène.

Quelle que soit l'origine des habitants, les modes de vie sont homogènes, des complémentarités de territoire s'organisent dépassant largement les frontières communales. L'échelle du territoire communal, les capacités financières, les structures techniques et administratives trouvent rapidement leurs limites d'action.

Cette dichotomie entre mode de vie et organisation communale trouve une réponse dans la mise en place des communautés de communes. Bassin de vie généralement organisé autour d'un pôle urbain, ces intercommunalités, par leurs compétences multiples, peuvent porter un projet de développement global et pertinent.
Initier des programmes d'équipement ou d'aménagement au niveau intercommunal, nécessite des réflexions en amont afin d'en vérifier l'opportunité. L'intercommunalité est le lieu d'élaboration des politiques de développement durable. Les trois exemples qui suivent sont issus des interventions récentes du CAUE.

SCOLAIRE

La communauté de communes du Pays Rochois a en charge les équipements scolaires maternels.
Elle gère quatre établissements, dont trois à La Roche et un à Amancy.

Ce secteur connaît une forte poussée démographique.
Les effectifs en maternelle ont nécessité l'ouverture de deux classes à Amancy dont une installée provisoirement dans un bâtiment préfabriqué.
Trois à quatre classes nouvelles sont nécessaires pour les rentrées 2003/2004.

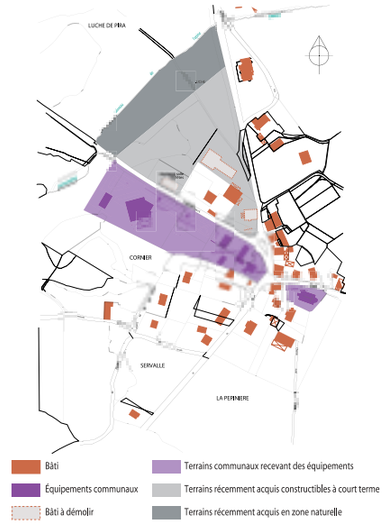

L'étude des besoins a déterminé Cornier comme commune d'implantation afin de favoriser la proximité avec la population.
En 2001, la commune a fait l'acquisition d'un terrain de 27 000m² au centre du chef-lieu, proche de l'école élémentaire et de la salle polyvalente. En continuité avec le bâti existant, c'est un nouveau quartier qui va se développer : équipements publics, logements collectifs…
Pour répondre au caractère d'urgence de la construction, la commune a mis en place une procédure de modification de la zone NA qui en l'état actuel du PLU n'est pas urbanisable.

SOCIAL

Les services de la communauté de communes du Pays d'Alby sont actuellement regroupés dans la maison de pays à Alby-sur-Chéran qui comprend une crèche halte-garderie (18 enfants). Ce bâtiment totalement occupé ne correspond plus aux besoins et pose des problèmes de fonctionnement.
Afin de répondre aux attentes actuelles et futures des habitants, un projet de regroupement des activités sociales dans un nouveau bâtiment est envisagé. Ce pôle social comporterait : la protection maternelle et infantile, les associations d'aide en milieu rural, l'espace économie emploi, les assistantes sociales, le contrat temps libre, les chantiers locaux d'insertion ainsi qu'une crèche redimensionnée pour 35 enfants.

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

HAUTE-SAVOIE

Le centre ancien d'Alby représente un atout en terme d'image et de fréquentation touristique. Mais d'autres espaces, situés aux entrées du bourg, comme les abords de la maison de pays et l'église Notre-Dame de Plaimpalais, semblent en attente de décision d'aménagement. C'est précisément à cet endroit qu'il a été décidé d'implanter ce nouvel équipement.

Outre l'accessibilité, cet emplacement permet d'inscrire le bâtiment dans un projet de place publique.
Le site constitue une "porte" au nord d'Alby.
Le pôle social marquera symboliquement par l'implantation choisie sa fonction de bâtiment public au service du développement et affirmera le rôle fédérateur de la communauté de communes.

LOGEMENT

Le territoire de la Communauté de communes Fier et Usses est marqué par une croissance de population importante: +16% en 10 ans et un déficit d'hébergement pour personnes âgées.
Afin d'aborder cette évolution, un vaste projet d'aménagement est envisagé.
Il s'agit de proposer une offre diversifiée : des logements collectifs ou individuels, en location ou en accession…, un établissement de 80 lits pour personnes âgées avec des activités annexes, des équipements et services publics, des commerces. Cet aménagement a l'ambition de renforcer Sillingy aux portes de la communauté urbaine d'Annecy en créant un quartier à l'identité affirmée.

La Communauté de communes Fier et Usses a examiné le potentiel de la propriété de la Bouchère située sur Sillingy. Le programme incorpore la requalification des anciens corps de ferme. Des scénarios sont étudiés sur la base de différentes densités et d'équilibre des activités.

Ces exemples ne sont pas des "recettes" transposables partout, l'adaptation des projets aux composantes du territoire constitue la meilleure garantie de réussite.

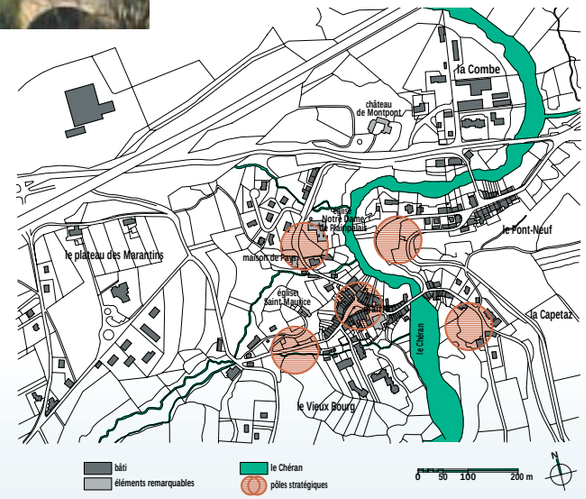

Depuis le 1er septembre 2002, le CAUE de Haute-Savoie a une nouvelle adresse :

6 rue des Alouettes
BP 339
74008 Annecy Cedex

Téléphone
04 50 88 21 10

Télécopie
04 50 57 10 62

E-mail
caue74@caue74.fr

Compétences Haute-Savoie

CONTACT

Accompagnement des Maîtres d'Ouvrage
Jacques FATRAS
Tél. 04.50.88.21.10
AMO@caue74.fr